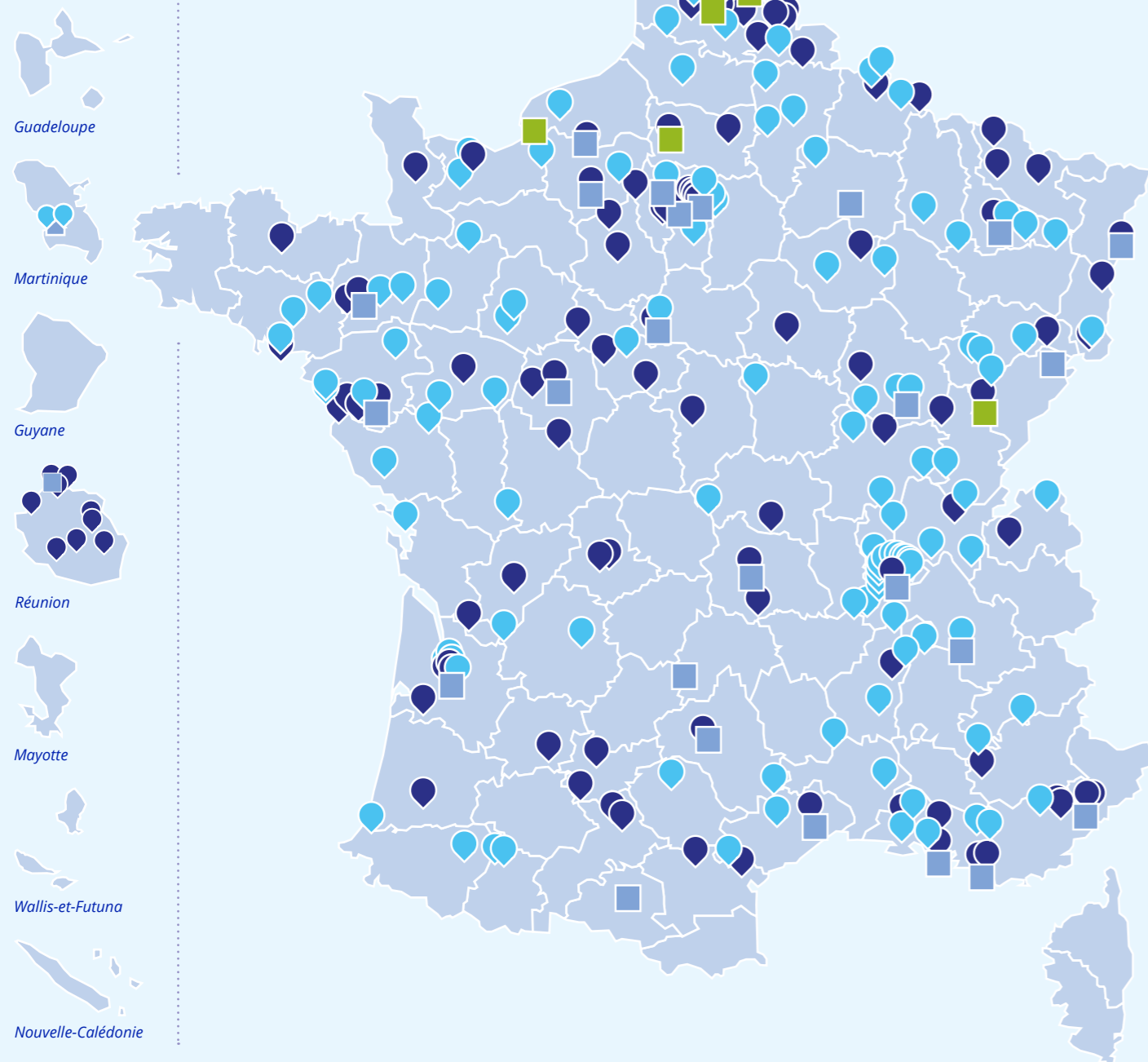


LES MEMBRES DU FONJEP

Sont invités à participer aux comités régionaux du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales.

Le Fonjep compte **532 associations membres** en 2018. Le comité régional de Corse verra officiellement le jour au cours de l'année 2019.

OUTRE-MER



Légende

■ Membres affiliés à une tête de réseau régionale ■ Membres non affiliés ■ État ■ Collectivités



LE FONJEP EN GUADELOUPE

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

→ ÉDITO

L'assemblée générale du comité régional Fonjep de Guadeloupe a eu lieu le 4 avril 2017 dans les locaux de la DJSCS dans la commune des Abymes, en présence de 10 participants représentant 7 associations et la DJSCS. Yannick SÉBASTIEN, directrice des Céméa, a été élue délégué régionale.

Plusieurs sujets sont au cœur des préoccupations des membres du comité, comme l'a montré le tour de table effectué ce jour-là.

Modèles socio-économiques

Les associations passent trop de temps à assurer leur survie financière, et sont mises en situation de concurrence avec des prestataires privés. Dans ce contexte, la coopération entre acteurs est plus que jamais indispensable.

Visibilité de l'éducation populaire

Les valeurs et principes d'action de l'éducation populaire sont riches, et méritent d'être connus du plus grand nombre. La valorisation des archives et de l'histoire de l'éducation populaire en Guadeloupe pourrait être un projet fort du Fonjep afin que les habitants se rendent compte de l'ampleur et de la diversité du travail accompli.

Engagement

Les associations remarquent que le bénévolat s'essouffle. Il est donc nécessaire d'expliquer le sens de l'engagement, et de chercher à le développer.

Mobilité locale, nationale et internationale

La mobilité des jeunes guadeloupéens est un réel enjeu. Elle commence parfois par le fait de sortir de sa commune. Dans le même

temps, il faut encourager la mobilité internationale.

L'installation officielle du comité régional Fonjep aura lieu 2019.

Orientations de l'Assemblée générale :

- Modèles socio-économiques
- Visibilité de l'éducation populaire Engagement
- Mobilité locale, nationale et internationale

LE FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment au plan national 5301 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents qualifiés au

sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il

analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

Le comité régional Guadeloupe, issu des associations porteuses des postes Fonjep, est partie intégrante du Fonjep. En son sein, conformément à la charte d'engagements réciproques¹ et à la charte de cogestion

du Fonjep qui en découle, l'état, les collectivités et les associations s'engagent, à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

Le comité régional du Fonjep c'est :



Un espace de co-construction entre État, collectivités et associations.



un observatoire local de l'action des associations du secteur



un outil de valorisation des actions menées par les associations du territoire

27 postes Fonjep

Soutenir les projets associatifs dans la région

En 2018, le Fonjep a géré 5 301 postes Fonjep dont **27 en Guadeloupe**.

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois¹.

Postes Fonjep ?

Des aides pour soutenir



un projet



7 000 à 8 000 € d'aide
Pendant 3 ans
Renouvelable 2 fois



Dans 3 domaines d'action :

- Jeunesse et éducation populaire
- Cohésion sociale
- Politique de la ville



Pour **soutenir un projet** qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié



Attribution des postes par l'État via les services déconcentrés
Concertation entre État, associations et collectivités au sein des comités régionaux du Fonjep

Nouveautés 2019

+ 760 postes Fonjep sur le plan national au titre de la politique de la ville, pour :

- Accompagner les projets des petites associations
- Développer la mutualisation des ressources salariées
- Accompagner l'essaimage de crèches associatives, de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale

Solidarité internationale

Échanger, s'entraider, s'engager

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

Au plan national, cela s'est traduit en 2018 par :

- **136 projets de jeunes** 16-25 ans (JSI et VVV/SI)
- **1691 volontaires** de solidarité internationale (VSI) mobilisés à l'étranger
- **45 postes Fonjep** d'Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)



Modèles socio-économiques

Outils de la réflexion des associations

Devant les évolutions économiques et réglementaires, de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire sont fragilisées. Pour faire face à cette situation, le Fonjep a lancé un projet d'ampleur visant à leur offrir un appui à la réflexion sur leur modèle socio-économique. Après une phase d'enquête en 2017, des expérimentations ont été menées en 2018 avec 4 équipes de recherche.

En tout, 45 associations participent à ces expérimentations.

Les résultats des travaux font l'objet d'une capitalisation qui permettra d'outiller les autres associations qui souhaitent elles aussi réfléchir à l'évolution de leur modèle.



Ces 27 postes ont été financés grâce à :

➔ **189 236 €**
de subventions de l'État

1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017

2- Instruction du gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers